

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Délibération n° D-2019-403

Plan d'Actions Biodiversité 2019 - 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

Plan d'Actions Biodiversité 2019 - 2024

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La démarche volontaire de la Ville de Niort s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable et notamment l'objectif n°15, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Le dérèglement climatique, les agressions multiples que subit la biodiversité provoquent un déclin des espèces sauvages, animales et végétales. Il est parfaitement explicité dans le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité où il est évalué, pour exemple, que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017.

La France a adopté en juillet 2018 son Plan National Biodiversité, décliné en 6 axes stratégiques. Mais il ne sera pas mis en œuvre avec efficacité sans la participation active des collectivités locales et de leurs partenaires, au plus proche du terrain. En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir à tous et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville de Niort amplifie son engagement dans la continuité des actions engagées en 2013, au travers d'un premier plan d'actions comprenant notamment l'identification de la trame verte et bleue du territoire et des unités écologiques.

Depuis, elle a obtenu la reconnaissance nationale de Capitale française de la biodiversité en 2013. Concernant les problématiques de biodiversité, elle contribue à l'action de la Communauté d'agglomération et du Syndicat des Eaux du Vivier, et s'appuie sur les actions engagées avec la communauté scientifique. Elle agit en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle régionale et elle a adhéré à l'Agence régionale de Biodiversité.

La Ville de Niort souhaite donc poursuivre et amplifier sa démarche et s'engage, de façon volontariste, sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour cinq ans, sur la période 2019 - 2024.

Pour ce faire, une phase de bilan et de réflexion sur les enjeux de biodiversité a été menée en 2018, à l'issue du Plan d'actions biodiversité 2013 – 2017.

La construction du nouveau plan s'est déroulée sur le premier semestre 2019, selon une méthodologie participative aussi bien interne, avec les services municipaux, qu'externe avec les partenaires institutionnels et associatifs du Comité Biodiversité, institué par la Ville de Niort début 2015.

Il ressort de cette démarche l'élaboration d'un Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité, dont 23 sont des actions issues du plan précédent devant être réalisées ou poursuivies, et 37 des actions nouvelles.

La collectivité reprend les axes adoptés par la France :

- reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- connaître, éduquer, former ;
- améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

En raison de l'urgence à agir pour éviter l'accélération de la perte de biodiversité, certaines actions ont été engagées dès le début de l'année, comme « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », en aménageant les ouvrages hydrauliques et des parcelles havres de paix, pour faciliter le passage et l'installation de l'animal dans la ville. La mise en œuvre de nichoirs à Faucons pèlerins en est un autre exemple. Cette action contribue à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices qui vont équilibrer les populations animales en prolifération en ville.

Considérant que ce plan d'actions répond aux enjeux internationaux, nationaux et locaux et vise à assurer une meilleure préservation de la biodiversité, à travers notamment une meilleure fonctionnalité des trames écologiques du territoire et une meilleure connaissance du patrimoine naturel de Niort et du Marais poitevin,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan mené sur le Plan d'actions 2013 – 2017 ;
- adopter le Plan d'actions biodiversité 2019 - 2024, décliné en 5 axes, joint en annexe ;
- approuver la poursuite de la démarche participative conduisant à la définition précise des actions, avec leur pilote, leur priorisation, et leur évaluation.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



ANNEXE DELIBERATION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 - 2024

« Bilan du plan d'actions 2013-2017 »

Ce plan d'actions s'inscrit dans la démarche territoriale de la Ville autour des 17 objectifs de développement durable.

Le constat est simple. L'érosion de la biodiversité, et le déclin des espèces sauvages, animales et végétales qui en découle se poursuit, comme le mentionne le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité où il est évalué, pour exemple, que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017.

La biodiversité revêt une importance pour notre avenir à tous, et les villes occupent un rôle central pour assurer un développement équilibré et harmonieux.

Le Plan National Biodiversité, décliné en 6 axes stratégiques, a été adopté en juillet 2018;

La Ville de Niort a souhaité s'engager volontairement sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour 5 ans, sur la période 2019 – 2024.

Dans un premier temps, à l'issue du Plan d'actions biodiversité 2013–2017, un bilan et une réflexion ont été menés.

Dans le cadre de La Stratégie Niortaise de développement durable adoptée à l'unanimité en décembre 2011, et de son Agenda 21 local adopté en Conseil municipal du 14 mai 2012, la Ville de Niort avait pris un engagement fort en faveur de la biodiversité.

Cela s'est traduit par l'élaboration d'une Stratégie Niortaise pour la Biodiversité, votée en Conseil municipal du 15 novembre 2013.

Cette stratégie prévoyait un dispositif opérationnel, le Plan d'actions, répondant aux orientations de la Stratégie Niortaise et permettant d'atteindre les objectifs stratégiques, d'une durée de 5 ans.

Le bilan du Plan d'actions, réalisé fin 2018, a permis d'identifier les points forts et les points faibles en matière de politique en faveur de la biodiversité, et de produire des recommandations en vue du renouvellement du plan d'actions.

1 PERTINENCE - COHERENCE EXTERNE

1.1 Pertinence par rapport à la Stratégie Niortaise de Biodiversité

La Stratégie Niortaise identifiait 4 enjeux issus d'un diagnostic initial inventoriant la biodiversité sur l'ensemble du territoire :

- a) Une richesse mal connue, tant en nombre d'espèces, qu'en habitats et niches écologiques.
- b) Une érosion en cours, par fragmentation, réduction des habitats et dégradation des milieux naturels.
- c) Des réservoirs de biodiversité à préserver, notamment pour des espaces à intérêts écologiques majeurs.
- d) Des points de conflit à lever, pour restaurer les continuités écologiques.

A partir de ces enjeux, ont été ciblées 3 Orientations à poursuivre:

- a) Préserver les habitats et favoriser la libre circulation des espèces.
- b) Renforcer, structurer la politique de la ville en faveur de la biodiversité : l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques.
- c) Constituer et partager une culture commune de la biodiversité ;

Pour mettre en œuvre ces orientations de façon opérationnelles, il a été choisi d'établir un plan d'actions, défini comme « l'outil de mise en œuvre de la stratégie », décliné en 7 objectifs opérationnels et 51 actions.

On peut dans un premier temps s'interroger sur la pertinence d'un tel outil :

Un plan d'actions a eu l'avantage de rendre concret la biodiversité et a permis de l'intégrer à un travail quotidien ; en effet, des grandes orientations supra territoriales ont l'inconvénient de paraître très conceptuelles et éloignées des domaines de compétence d'une commune.

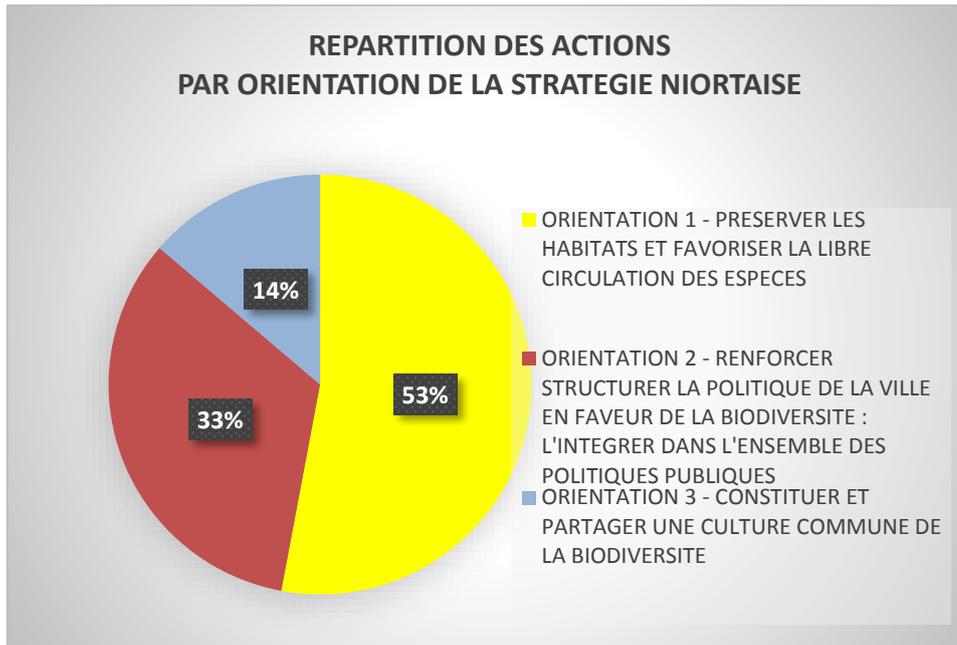
Une stratégie seule, aurait eu l'inconvénient de paraître très conceptuelle et éloignée des domaines de compétence de la collectivité, et d'être peu lisible si elle n'avait pas été traduite dans des faits bien visibles.

Ce plan global a également eu l'avantage de regrouper, de programmer et de donner du sens à des actions pouvant être « éparpillées » au sein de plusieurs directions, sans que les différents services municipaux ne connaissent le travail des uns et des autres ; cela a créé de l'émulation et de la coopération entre les différents acteurs. Il est donc apparu que le fait d'agir en faveur de la biodiversité, au travers d'un plan dédié global et transversal était un moyen pertinent.

Le choix d'un plan d'actions est donc bien l'outil pertinent qui permet de déployer et concrétiser une volonté politique.

Dans un second temps il a été examiné la conformité du plan et de ses 51 actions avec les documents supra territoriaux ; globalement le plan d'actions biodiversité 2013 – 2017 de la Ville de Niort était concordant avec les objectifs de la Stratégie nationale, et du Schéma régional de cohérence écologique, document qui identifie la Trame verte et bleue régionale.

- a) Les actions ont été déterminées en comité interne composé de techniciens ; la méthode est donc cohérente avec l'orientation 3 « constituer et partager une culture commune de la biodiversité ».
- b) La Stratégie Niortaise pour la biodiversité avait affiché volontairement des objectifs ambitieux ; le choix de retenir 51 actions, qui est un nombre très important, est cohérent avec cette forte ambition.
- c) Les 51 actions et les 7 objectifs stratégiques s'inscrivent bien dans les 3 orientations de la stratégie (cf graphique ci-dessous).



Etait également préconisé un dispositif d'amélioration continue au travers d'un suivi et d'une évaluation permettant une révision du plan d'actions au bout des 5 ans.

Cette révision devait permettre d'affiner les orientations, en fonction des résultats produits par les actions, des opportunités, de l'évolution du contexte et notamment des lois nationales à venir ainsi que des schémas régionaux de cohérence écologiques en cours de réalisation à l'époque.

1.2 Pertinence et convergence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document régional qui identifie la trame Verte et Bleue régionale.

Cet outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et le Région est constitué, en particulier d'un volet « plan d'action stratégique », qui a été adopté par arrêté préfectoral du 03 novembre 2015.

Il est donc postérieur au Plan d'actions pour la biodiversité de la ville de Niort.

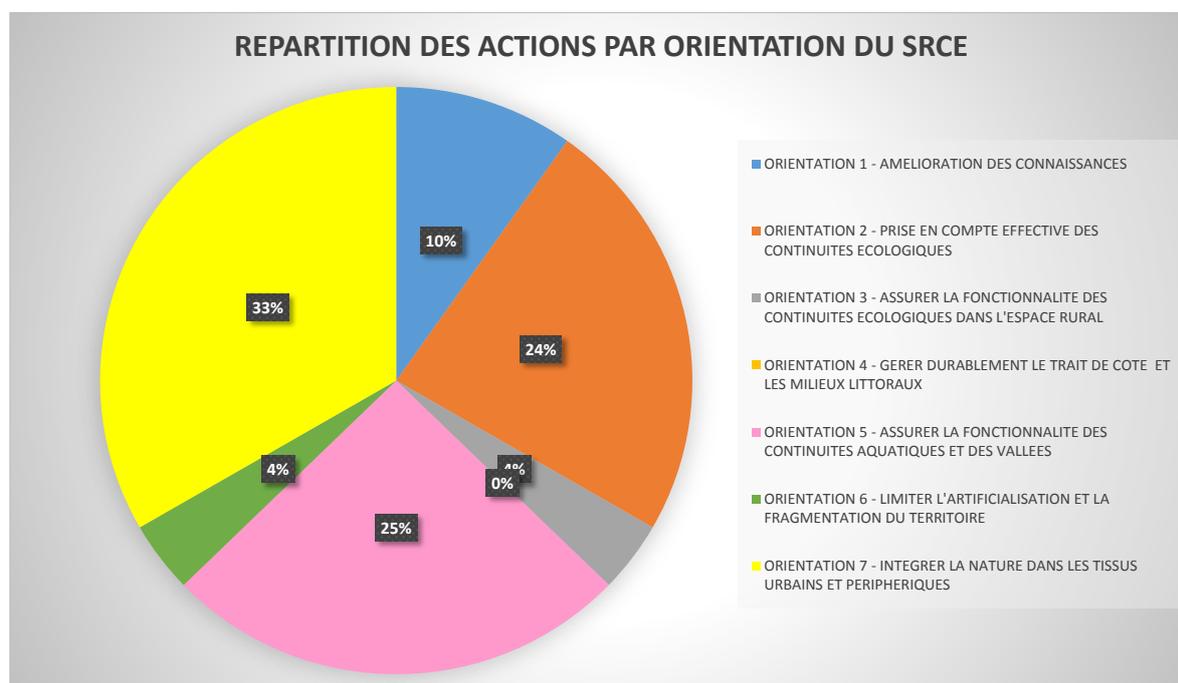
Cependant, il ressort de l'analyse comparée des objectifs des 2 programmes, une cohérence et une convergence importante.

La totalité des actions de la ville de Niort s'inscrit dans au moins une orientation du SRCE et vise au moins un objectif opérationnel.

Certaines actions peuvent converger vers 2 orientations stratégiques et plusieurs objectifs comme par exemple :

L'action « définition et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre la jussie » vise l'objectif « préserver les milieux humides et aquatiques » de l'orientation 5 - Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées, mais également l'objectif « améliorer, organiser et capitaliser les connaissances » de l'orientation 1 – Amélioration des connaissances ;

Un choix subjectif a donc été fait de classification des actions dans les orientations du SRCE et il ressort la répartition suivante :



Seule l'orientation 4 – Gérer durablement le trait de côte et les milieux littoraux - n'est représenté par aucune action, ce qui parfaitement cohérent avec le territoire niortais, situé à environ 50 kilomètres de l'océan.

L'orientation 3 – assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural – est également peu ciblée ; seules 2 actions sont clairement dirigées vers cette orientation, car par « espace rural », l'orientation du SRCE vise de façon privilégiée les espaces agricoles et les pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité. Le fait ne pas avoir investi ce champ d'actions semble cohérent avec le fait qu'une ville a peu de compétences et de relations avec ce domaine économique ; cependant le territoire niortais est fortement marqué par la présence d'espaces agricoles, et les unités écologiques ainsi que la trame verte et bleue niortaise identifiés auraient pu justifier un investissement plus important.

A l'opposé l'orientation 7 – Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques est majoritairement représentée avec 17 actions, ce qui est parfaitement cohérent et pertinent avec le territoire.

Globalement le Plan d'actions niortais est pertinent et cohérent avec les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

1.3 Pertinence et convergence avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La SNB 2011 – 2020 vise un engagement des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer. 6 orientations stratégiques réparties en 20 objectifs couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société.

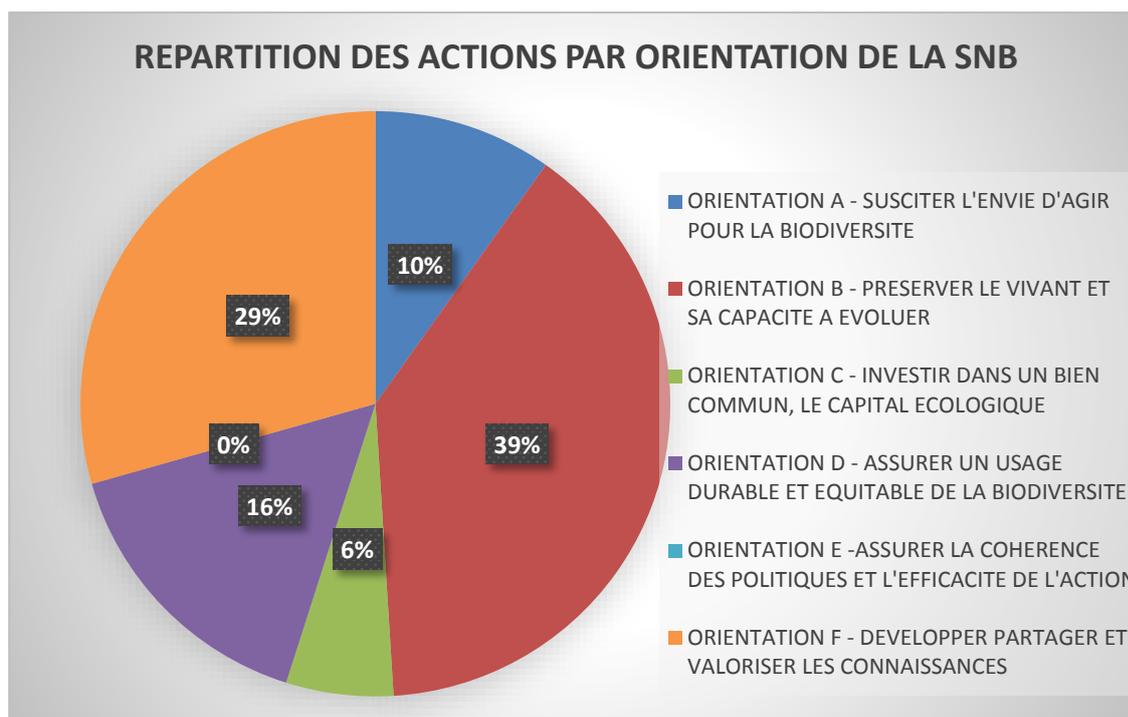
Les Stratégies nationale et niortaise ont été construites dans une même période, et il est intéressant de comparer les deux démarches en analysant le plan d'actions de la ville de Niort sous l'angle des orientations de la Stratégie nationale de Biodiversité.

A l'identique du Schéma régional, les actions peuvent viser plusieurs objectifs et orientations et il a été fait un choix subjectif orientant la répartition ;

On peut constater une forte dynamique dans les orientations B (Préserver le vivant et sa capacité à évoluer) et F (Développer, partager et valoriser les connaissances) ; la conservation de la biodiversité s'inscrit depuis toujours comme un enjeu prioritaire des politiques publiques environnementales ainsi que la formation et le développement des connaissances ;

A l'opposé, les champs de l'économie sont plus rarement investis par les politiques environnementales ce qui peut expliquer le peu d'actions développées pour l'orientation C (investir dans un bien commun, le capital écologique) ;

Quant à l'orientation E (assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action), elle relève plus de structures supra-territoriales, ce qui explique l'absence d'action visant les objectifs de cet axe (développement de la solidarité nationale et internationale, renforcement de la diplomatie environnementale, etc).



Globalement le plan d’actions biodiversité de la ville de Niort était concordant avec les objectifs de la Stratégie nationale, et du Schéma régional.

Il était conforme aux recommandations des documents supra territoriaux et on peut donc afficher une cohérence externe solide pour les actions portées par la ville de Niort.

2 EFFECTIVITE

2.1 Effectivité de la réalisation des 51 actions

Le recensement des données montre un taux de réalisation global satisfaisant, en regard du nombre très élevé des actions du programme 2013 – 2017.

Les actions sont réalisées ou en cours de l’être à près de 60%.

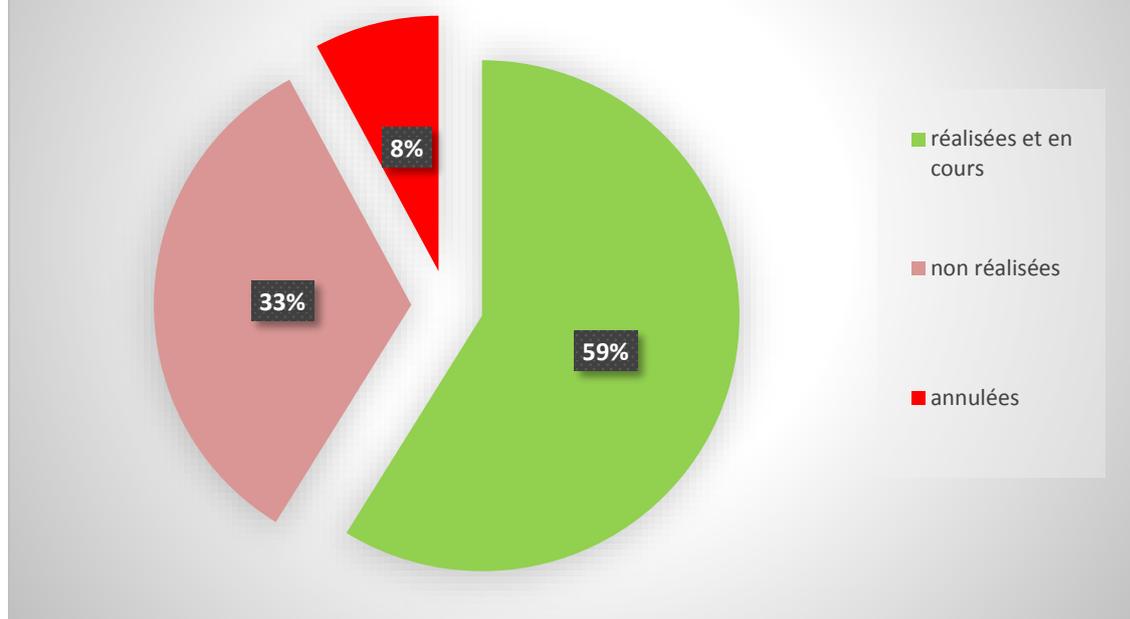
Sur 51 actions programmées :

- 30 actions sont réalisées ou en cours de réalisation
- 17 sont non réalisées
- 4 sont annulées.

Les actions non réalisées correspondent à des actions qui n’ont pas encore démarré (ou tout juste).

Les actions annulées n’ont pas été démarrées par choix délibéré, en raison d’un contexte réglementaire ou technique évoluant, ou de décision politique.

taux de réalisation du plan d'actions biodiversité



En analysant les données par objectif stratégique, on constate une bonne uniformité dans les taux de réalisation, ce qui démontre **une réelle détermination à investir tous les champs du programme d'actions**, et donc de cibler l'ensemble des enjeux de la stratégie.

Seul l'objectif « protéger les réservoirs de biodiversité » est en recul par rapport aux autres et semble avoir eu des difficultés de réalisations.

Le nombre important d'actions à réaliser pour cet objectif (10) et la complexité de réalisation de ces actions sont à l'origine du faible résultat de cet item.

En effet les actions recensées dans cet objectif sont presque exclusivement des réalisations de plans de gestion ; la durée pour la réalisation de ce type de document est d'une part relativement long car elle nécessite des études biologiques préalables et d'autre part elle demande une technicité que n'ont pas les services municipaux.

La convention d'accompagnement technique du plan d'actions mise en oeuvre à compter de 2015 a été l'élément indispensable à la réalisation de cet objectif stratégique. Elle a permis d'accompagner les actions suivantes :

Action 1-1 : création de zones refuges

Action 2-7 : plan de gestion de l'aérodrome

Action 3-1 : définition et mise en oeuvre du plan de gestion du chemin communal du 3^{ème} millénaire

Action 3-7 : définition de baux ruraux à clauses environnementales

Action 1-4 : signature de la Charte pour l'aménagement du bâti et des ouvrages d'art favorable aux Chauves-souris



2.2 Effectivité dans la mise en œuvre des clés de réussite

Les clés de réussite de la stratégie niortaise de biodiversité et donc de facto des 51 actions étaient identifiées dans le document « Stratégie niortaise en faveur de la biodiversité » :

- Une démarche participative et transversale

L'instauration d'un Comité biodiversité en 2015, multipartenarial, chargé de suivre l'avancée du plan d'actions et mais aussi d'apporter une expertise et une évaluation « au fil de l'eau » du programme montre la réalité de la mise en œuvre des clés de réussite « démarche participative et transversale » « amélioration continue de la démarche ».

- Une prise en compte de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles de la ville

Un comité interne, composé des services pilotes des actions a fonctionné au début de la démarche.

Par contre les actions relèvent essentiellement du pôle Cadre de vie – aménagement urbain ; les deux autres pôles (Vie de la cité – ressources et sécurité) sont peu impactés,

montrant les pistes d'amélioration pour faire prendre conscience que les questions de biodiversité irriguent l'ensemble de la société et des problématiques d'une commune.

- Des moyens humains et financiers

Les moyens humains dédiés au début de la démarche avaient été évalué à 60% d'1 équivalent temps plein de chargé de mission. Dans les faits, la chargée de mission a travaillé sur des missions liées à la biodiversité avec la Communauté d'agglomération (notamment sur les questions de trame verte et bleue), pour la moitié du temps et a été occupé par la mise en œuvre d'actions portées en propre au sein de la Ville ; le temps dédié à l'animation du plan d'actions s'est donc fortement réduit. Cependant, des moyens financiers sont venus compensés pour partie ce déficit et un accompagnement technique a fait l'objet d'une externalisation.

- L'inscription de la démarche dans un objectif d'amélioration continue

Des bilans d'activité annuels et un suivi partagé lors des Comités biodiversité ont permis de réaliser une démarche d'amélioration continue et de réévaluation des objectifs et des actions de façon très régulière au cours des 5 années.

3 EFFICACITE

Pour mesurer l'efficacité du plan d'actions et des 51 actions il aurait été nécessaire de mettre en œuvre des outils de mesure.

Or le plan d'actions n'avait pas prévu:

- **Des fiches – actions indiquant les objectifs chiffrés et les indicateurs de résultat pour chaque action**
- **Un inventaire de fin de programme pour mesurer le différentiel ou des inventaires de fin d'action (1 seul inventaire de fin d'action réalisé :gestion du marais de galuchet)**

Et pourtant les pilotes des actions font apparaître, à travers une enquête, que les actions menées semblent globalement efficaces :

Sur les questions de gestion des plantes invasives, ils notent une stabilité des populations ainsi que des réclamations ;

Sur le changement de gestion des espaces (aérodrome, trottoirs, ...), ils notent le développement d'une flore spontanée ;

Sur les zones refuges, les nichoirs installés ont été occupés ;

4 IMPACTS

Impacts positifs :

- Des actions supplémentaires se sont développées au cours des 5 années
 - Plantation de vergers

- Mise en œuvre de toiture végétalisées (école J Zay, centre technique du service Propreté urbaine)
- Création d'un cimetière naturel et évolution de la gestion des cimetières vers moins de pesticides
- Des partenariats se sont créés, amplifiant la démarche et la rendant plus visible de l'extérieur
 - Convention technique d'accompagnement du plan d'actions par deux associations naturalistes
 - Convention d'accompagnement de la Communauté d'agglomération niortaise par la Mission biodiversité de la Ville de Niort
 - Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Marais poitevin sur le programme de suivi des populations d'anguilles
 - Convention de partenariat avec le CNRS de Chizé sur le suivi des populations d'oiseaux
 - Partenariats avec l'association Vent d'ouest et le Syndicat des eaux du Vivier pour la Charte Jardin au naturel
- De la reconnaissance extérieure par des labels, des articles, des échanges professionnels (plan de gestion de l'aérodrome cité comme exemple dans le réseau des professionnels des aérodromes)

Ces impacts positifs montrent une efficacité de la démarche « plan d'actions biodiversité » à engendrer une dynamique sur le territoire aussi bien en interne dans les services municipaux qu'en externe, avec des partenaires.

C'est pourquoi il semble plus intéressant de s'attacher à ce qui émerge de façon parallèle au plan d'actions qu'aux actions qui n'ont pas pu se réaliser « dans les temps ».

5 PERENNITE – VIABILITE

Globalement, d'après les enquêtes menées auprès des pilotes, l'ensemble des actions perdurent, ce qui montre l'efficacité du programme et de sa méthode de conduite du projet.

Seule l'action «3-6 installation de poteaux pour les rapaces » a régressé en raison de destruction partielle des équipements mis en place, par des actes de vandalisme.

6 CONCLUSION - PERSPECTIVES

En synthèse on peut retenir un plan d'actions ambitieux, cohérent avec les démarches supra territoriales.

Le taux de réalisation avoisinant les 60 % est très satisfaisant pour un thème nouveau au sein des services municipaux, et l'ambition élevée de réaliser en 5 ans 51 actions, dont certaines pouvant même être expérimentales pour l'époque (comme la gestion sans pesticide des espaces publics).

Il est à noter également l'implication forte des acteurs associatifs locaux pour la définition et l'accompagnement de la mise en œuvre des actions.

Dans la perspective d'un nouveau Plan d'actions biodiversité 2019 – 2024, il semble intéressant de s'attacher à conserver les points forts de la démarche passée et de tenter d'améliorer les points plus faibles.

6.1 Les points forts

- La pertinence et la cohérence du plan d'actions avec les stratégies et les plans d'actions supra-territoriales ;
- Une démarche ambitieuse avec un nombre important d'actions à réaliser ;
- Une démarche associant des actions concrètes mais aussi de la formation ;
- Un accompagnement fort des directions par l'expertise biodiversité ;
- Une implication des pilotes et des directions.

Ces points forts sont autant d'atouts à valoriser et à capitaliser pour entraîner une dynamique renouvelée autour des enjeux de préservation de la biodiversité.

6.2 Les points faibles

- Pas d'affichage d'objectifs chiffrés, permettant de mesurer la progression et ainsi de mettre des moyens supplémentaires en cas de faible dynamique ;
- Suivi et évaluation ne s'appuyant pas sur des indicateurs, comme des inventaires naturalistes montrant l'évolution du territoire ;
- Peu de diversification des directions impliquées, avec un seul Pôle impliqué dans la démarche.

Ces points faibles sont autant de cibles à améliorer pour atteindre un Plan d'actions 2019 – 2024 aussi ambitieux (voire davantage avec 60 actions) que le plan d'actions 2013 – 2017. En conséquence, quelques recommandations pour le prochain plan d'actions biodiversité se dégagent.

6.3 Les recommandations

- Une évaluation a priori pour mieux appréhender les moyens à mettre en œuvre au travers d'une fiche action recensant les conditions de réalisation et permettant de poser les indicateurs, pour chaque action en amont de sa réalisation ;
- Un accompagnement par des experts naturalistes à conserver et à amplifier pour faire progresser le taux de réalisation des actions ;
- Des inventaires naturalistes et cartographiques mesurant l'évolution du territoire
- Des champs d'interventions à investir (l'économie) ;
- Des expériences à formaliser pour capitaliser sur la démarche à la fois pour le plan d'actions 2013 - 2017 et les actions à venir ;
- Une organisation interne à renforcer pour entraîner une dynamique et des échanges d'expérience à encourager (démarche d'agilité entre les services) ;
- Un Comité biodiversité de partenaires à conserver, et élargir en accueillant de nouveaux partenaires (Agence Régionale de la biodiversité Nouvelle Aquitaine, CPIE, association PROM'HAIE, etc) ;

- Une démarche « vivante » qui prenne en compte tout au long du plan de 5 ans , les actions et partenariat qui émergent en les intégrant au fur et à mesure au plan 2019 – 2024.

Les 51 actions 2013 - 2017

Objectif 1 préserver et favoriser la biodiversité en zone urbaine

1-1 : Création de zones refuges pour la biodiversité (hôtel à insectes, ruches, mares, ..)	réalisée
1-2 : Création et diffusion d'une charte d'entretien des espaces de biodiversité sur les trottoirs	réalisée
1-3 : Mise en œuvre d'actions de conservation des mares en zone urbaine	réalisée
1-4 : Signature et application de la Charte pour le bâti public	non réalisée
1-5 : Mise en œuvre d'actions d'expérimentation de pratiques innovantes en matière de gestion responsable des espaces publics	réalisée
1-6 : Acquisition de matériel spécifique à la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion responsable des espaces verts publics	réalisée
1-7 : Définition d'un programme d'information et de sensibilisation des agents sur le thème "bâti et biodiversité"	réalisée
1-8 : Mise en œuvre d'actions de formation des agents aux pratiques de gestion responsable des espaces verts	réalisée
1-9 : Mise en place d'actions de sensibilisation des agents à l'intérêt écologique des friches urbaines et industrielles	annulée
1-10 : Elaboration et diffusion d'une fiche technique interne sur les modalités de gestion des murs et façades à la flore remarquable (Capillaire de Montpellier)	non réalisée
1-11 : Formation des agents à la création de zones refuges favorables pour la biodiversité	réalisée
1-12 : Elaboration et diffusion d'un référentiel commun pour la création d'espaces refuges de biodiversité dans tous projets d'aménagement	non réalisée
1-13 : Création et diffusion d'une fiche technique "bâti et biodiversité" à destination des agents	non réalisée
1-14 : Création et diffusion d'un cahier des clauses environnementales communes	non réalisée

Objectif 2 protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue

2-1: Définition et mise en œuvre d'une procédure pour l'acquisition de parcelles stratégiques pour la fonctionnalité de la TVB communale	en cours
2-2 : Intégration des plaines du sud-est de Niort dans la ZPS (Natura 2000) des plaines de Niort Sud-est	non réalisée
2-3 : Intégration des plaines du nord-ouest de Niort dans la ZPS (Natura 2000) des plaines de Niort Nord-ouest	non réalisée
2-4 : Elaboration d'un cahier des charges type pour la réalisation des plans de gestion d'espaces naturels de la Ville	non réalisée
2-5 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion du Marais de Galuchet-La Plante	réalisée
2-6 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion de la boucle de Chey, la Roussille, la coulée verte et le marais de St Rémy	non réalisée
2-7 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion de l'aérodrome	réalisée
2-8 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion du boisement de la Tranchée	non réalisée
2-9 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion du plan d'eau de Noron	non réalisée
2-10 : Définition et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde, voire de gestion, de la vallée sèche de Torfou-Buffervent	non réalisée

Objectif 3 préserver et favoriser une trame verte fonctionnelle

3-1 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion du CC3M	en cours
3-2 : Définition et mise en œuvre du plan de gestion des boisements de la Sèvre niortaise	réalisée
3-3 : Définition et mise en œuvre d'un protocole/d'une charte de gestion des chemins communaux et de leurs bordures et de gestion des routes communales et de leurs bordures	non réalisée
3-4 : Définition des modalités de gestion des ripisylves à intégrer dans le plan de gestion du patrimoine arboré	réalisée
3-5 : Définition d'une stratégie d'anticipation de la maladie de l'Aulne glutineux, voire du frêne, à intégrer dans le plan de gestion du patrimoine arboré	réalisée
3-6 : Installation de poteaux à rapaces sur des parcelles Ville dans les espaces ouverts	réalisée
3-7 : Définition et mise en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales pour l'exploitation des parcelles agricoles propriétés Ville	en cours

Objectif 4 préserver et favoriser une trame bleue fonctionnelle

4-1 : Rétablissement de la libre circulation des poissons et sédiments/reconquête des continuités écologiques de la Sèvre niortaise	en cours
4-2 : Réalisation d'un diagnostic des cabanes de pêches et de leurs impacts sur l'environnement	réalisée
4-3 : Poursuite et renforcement de la mise en œuvre du programme Re-Source	réalisée
4-4 : Poursuite de la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien Lambon, en lien avec le SYRLA	en cours
4-5 : Mise en œuvre d'actions de reconquête de la fonctionnalité écologique de Romagné	non réalisée

Objectif 5 Traduire la trame verte et bleue dans le PLU

5-1 : traduction des actions en faveur de la biodiversité dans le PLU – intégration de la TVB	réalisée
---	----------

Objectif 6 limiter l'impact sur la biodiversité

6-1 : définition et mise en œuvre d'actions de lutte contre l'Ecrevisse de Louisiane	annulée
6-2 : Poursuite de la mise en œuvre d'un protocole de lutte contre la Ragondin et le Rat musqué	réalisée
6-3 : Définition et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre le frelon asiatique	réalisée
6-4 : Définition et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre la Renouée du Japon	réalisée
6-5 : Définition et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre la Jussie	réalisée
6-6 : Définition et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre les espèces végétales envahissantes allergènes	non réalisée
6-7 : Mise en œuvre d'un schéma directeur d'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la faune	en cours
6-8 : Création et diffusion d'un référentiel de questionnements/repères techniques pour la prise en compte de la biodiversité dans l'organisation de tout évènementiel	annulée

Objectif 7 gouvernance et mobilisation territoriale

7-1 : Partage des enjeux de la biodiversité avec les partenaires externes et mise en œuvre d'actions cohérentes	réalisée
7-2 : Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité avec les acteurs agricoles	non réalisée
7-3 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants	réalisée
7-4 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs à la TVB communale et sa fonctionnalité	réalisée
7-5 : Définition et mise en œuvre d'une charte du jardinage écologique	réalisée
7-6 : Création et animation d'un dispositif participatif d'observation de la biodiversité	annulée



Conseil municipal séance du 25 novembre 2019

Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024



PREAMBULE

- La démarche volontaire de la Ville de Niort s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable (O.D.D) adoptés par les Nations Unies, et notamment l'objectif n°15, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».
- Le Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024 contribue à atteindre les objectifs de développement durable, et à relever les défis de la feuille de route « Niort Durable 2030 ». A ce titre, les actions présentées dans ce document sont également référencées dans le programme « Niort Durable 2030 », articulé autour de 8 grands défis, dont « Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ».

- La « biodiversité » désigne la diversité des espèces vivantes. Ce terme recouvre :
 - l'ensemble des organismes vivants (animaux, végétaux, micro-organismes),
 - la diversité génétique des organismes (patrimoine génétique et héréditaire),
 - la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (les forêts, les montagnes, les lacs, les rivières, les champs, les zones côtières, les milieux urbains, les organismes eux-mêmes...),
 - les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.
- Le contexte actuel de dérèglement climatique, et d'érosion de la biodiversité provoque un déclin des espèces sauvages, animales et végétales. Le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité évalue ainsi que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017, soit en moins de 30 ans.
- En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville de Niort souhaite amplifier son engagement.
- Dans la continuité des actions engagées, fondées sur une stratégie niortaise de la biodiversité, comprenant notamment l'identification de la trame verte et bleue du territoire et des unités écologiques, la Ville de Niort poursuit et amplifie la démarche en s'engageant, de façon volontariste, sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour cinq ans, sur la période 2019 - 2024.

PLAN BIODIVERSITE NATIONAL

- penser global agir local -

La France a adopté en juillet 2018 son Plan Biodiversité National, décliné en 6 axes stratégiques. Afin qu'il soit mis en œuvre avec efficacité, la participation active des collectivités locales et de leurs partenaires, au plus proche des territoires, est indispensable.



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

LA DEMARCHE NIORTAISE

- Le nouveau plan s'est construit sur un semestre, selon une méthodologie participative aussi bien interne qu'externe, avec les services municipaux et le Comité Biodiversité.
- Un groupe de travail interne dédié à la biodiversité a été créé. Nommé « L.A R.U.C.H.E. », pour les Agents du Réseau Urbain pour la Conservation des Habitats et des Espèces, il est constitué des services municipaux. Des propositions d'actions ont été élaborées lors d'ateliers de travail.
- Le Comité Biodiversité a été institué par la Ville de Niort début 2015. Il est composé d'acteurs institutionnels et associatifs de la biodiversité (DREAL- DDT- CNRS - Conseil Régional NA - Conseil Départemental 79 – CAN – SEV – PNR - IIBSN- Conservatoire Régional des Espaces Naturels - Agence Régionale de Biodiversité NA - Chambre d'Agriculture- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Fédération de Pêche- Fédération de Chasse – Lycée horticole de Niort – Société Nationale d'Horticulture – GODS- DSNE - Vent d'Ouest). Ce Comité a travaillé en sous-groupes thématiques, dont chacun reprend un axe stratégique du Plan Biodiversité National édité par le ministère de la Transition Ecologique en juillet 2018. Ce plan national, dont l'objectif est de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, est orienté en 6 axes. Seul l'axe intitulé « développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité » n'a pas été traité en raison du peu de compétences de la Ville sur ce thème.

LA DEMARCHE NIORTAISE

- La collectivité s'est donc appuyé sur les 5 axes suivants du Plan Biodiversité National, comme cadre de référence et d'orientation :
 - reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
 - construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
 - protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
 - connaître, éduquer, former ;
 - améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Une séance restitutive s'est déroulée fin juin 2019. Elle a permis de rassembler les deux groupes d'acteurs (L.A R.U.C.H.E. et le Comité biodiversité), et de finaliser le programme.

Il ressort de cette démarche l'élaboration d'un Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité, dont 23 sont des actions du plan 2013 – 2017 devant être réalisées ou poursuivies, et 37 sont des nouvelles actions.

Parfois véritable programme, certaines actions seront décomposées en plusieurs sous-actions si besoin, comme par exemple « réaliser un programme de protection et de développement des insectes, et en particulier des pollinisateurs sauvages ».

Une fiche-action détaillera les enjeux de biodiversité, les étapes de réalisation, le niveau de difficulté identifié, le budget nécessaire, les pilotes et partenaires extérieurs, ainsi que les indicateurs de résultat

LA DEMARCHE NIORTAISE

En raison de l'urgence à agir pour éviter l'accélération de la perte de biodiversité, certaines actions nouvelles ont été engagées début 2019, comme « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », en aménageant les ouvrages hydrauliques et des parcelles havres de paix, pour faciliter le passage et l'installation de l'animal dans la ville.

La mise en œuvre de nichoirs à Faucons pèlerins en est un autre exemple. Cette action, qui s'inscrit dans la poursuite de la création des zones refuges pour la biodiversité, contribue également à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices qui vont équilibrer les populations animales en prolifération en ville.

Au travers d'échanges, de rencontres, de partage de connaissances entre spécialistes et grand public, de la diffusion du savoir dans ce domaine, le Plan d'Actions Biodiversité a pour ambition d'amener le territoire vers des pratiques plus vertueuses, et ainsi de le faire avancer positivement vers un développement équilibré, respectueux des milieux naturels.

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE A (cadre du Plan Biodiversité National)

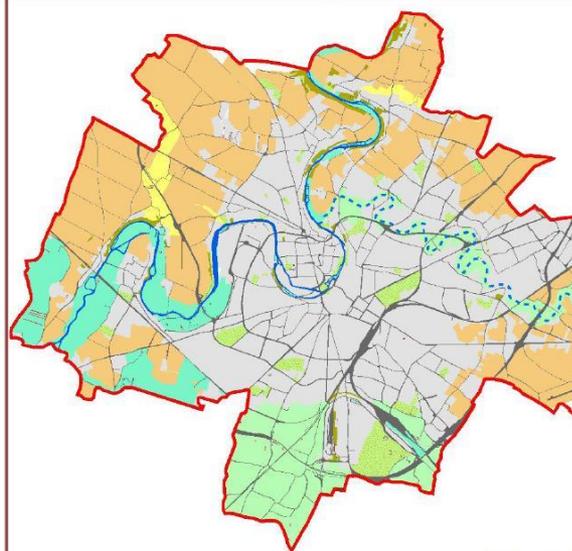
Reconquérir la biodiversité dans les territoires

- Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature
- Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

LES GRANDES UNITES ECOLOGIQUES

Carte X

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE DE LA VILLE DE NIORT



Les zones agricoles et semi-naturelles

- plaines calcaires
- vallées sèches
- bocages
- boisements secs

Les zones humides

- eaux douces stagnantes
- eaux courantes : la Sèvre
- eaux courantes : Lambon
- marais

Les zones urbanisées

- parcs et jardins
- bâti
- friches industrielles et urbaines
- dépendances vertes des voies de communication

NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe A : Reconquérir la biodiversité dans les territoires
A - 1	Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser); lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi
A - 2	Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux.
A - 3	Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles
A - 4	Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire
A - 5	Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA
A - 6	Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens
A - 7	Classer les marais de galuchet – la plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE B (cadre du Plan Biodiversité National)

Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- Mettre fin aux pollutions plastiques
- Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique
- Réduire les pollutions lumineuses
- Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale
- Mobiliser les entreprises



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe B : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
B – 1	Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux
B – 2	Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc...
B – 3	Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en terme de spectre, intensité et horaires
B – 4	Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien »
B – 5	Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles.
B - 6	Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE C (cadre du Plan Biodiversité National)

Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires
- Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives
- Agir pour la préservation de la biodiversité des sols
- Promouvoir la diversité génétique



NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C - 1	Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public
C - 2	Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines
C - 3	Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation
C - 4	Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux
C - 5	Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve - souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) et des bâtiments de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux
C - 6	Poursuivre le programme "jardins de trottoirs"
C - 7	Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle
C - 8	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome)
C - 9	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire)
C - 10	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Chantemerle)
C - 11	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux)
C – 12	Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent
C - 13	Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C-14	Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en oeuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres
C – 15	Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages
C-16	Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loutre, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles)
C – 17	Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale
C – 18	Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon)
C – 19	Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité
C – 20	Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide
C – 21	Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M
C – 22	Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons
C – 23	Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné
C – 24	Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane, ...)
C - 25	Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE D (cadre du Plan Biodiversité National)

Connaître, éduquer, former

- Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité
- Investir dans l'éducation et la formation
- Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir



Invitation

RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

11 JUIN 2019
17h30-20h30

à Niort (79)
à l'Hôtel de Ville

**"1,2,3 Nature!
Observons la biodiversité
pour mieux la protéger."**

  Agence Régionale de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine,
en partenariat avec la Mairie de Niort (79)

 © Geo Buch Creation

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe D : Connaître, éduquer, former
D - 1	Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques (par exemple un Atlas de la Biodiversité Communal)
D - 2	Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié
D - 3	Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité
D - 4	Amplifier les actions d'éducation dans les écoles, et notamment par des agents qui expliquent comment ils protègent la biodiversité dans leurs activités
D - 5	Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin,...)
D - 6	Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats
D - 7	Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité
D - 8	Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel
D - 9	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les enjeux de la Trame Verte et Bleue
D - 10	Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public
D - 11	Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifique de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple
D - 12	Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville
D - 13	Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE E (cadre du Plan Biodiversité National)

Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- Consolider le droit de l'environnement
- Financer la biodiversité et les espaces naturels
- Réformer les aides publiques dommageables à l'environnement
- Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe E : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité
E - 1	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale
E - 2	Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan , et en particulier dans les projets d'aménagements urbains
E - 3	Former les services à la détection des atteintes à l'environnement, par exemple sur les questions de pollution lumineuse
E - 4	Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger
E - 5	Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité
E - 6	Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades
E - 7	Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité
E - 8	Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en oeuvre un prix « jardin au naturel »
E - 9	Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Action N° C-14	« Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe »
----------------	---

Description de l'action – Enjeux de biodiversité (milieux et espèces ciblées)

La Loutre d'Europe a connu au XXème siècle un déclin drastique, ce qui a motivé son statut d'espèce protégée et l'élaboration de Plans Nationaux d'Actions en vue de favoriser et accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, dans les meilleures conditions possibles et en facilitant sa cohabitation avec les activités humaines.

Le programme « Niort, ville refuge pour la Loutre d'Europe » a pour objectifs de favoriser l'habitat de l'animal de façon très concrète (création de havres de paix, aménagement des ouvrages hydrauliques, etc) mais également de sensibiliser les aménageurs et gestionnaires de la ville à prendre en compte dans tous leurs projets cette espèce dite « parapluie » ; en effet se préoccuper de la survie de la Loutre a pour conséquences une meilleure qualité des cours d'eau, la limitation des produits chimiques toxiques pour l'animal, le développement d'un cortège d'espèces associées liées aux écosystèmes aquatiques et terrestres qu'elle fréquente pour se nourrir, se déplacer, se reproduire (poissons, amphibiens, insectes, flore des berges de rivière et plantes aquatiques, etc).

La sensibilisation du grand public à la protection de cet animal emblématique du Marais poitevin et qui attire la sympathie, aura aussi des conséquences positives sur la préservation de l'ensemble de la biodiversité du territoire.

Description de la mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre opérationnelle des premières sous actions identifiées se fait en plusieurs étapes :

Délibération du Conseil municipal pour conventionnement avec les Associations référentes sur les havres de paix ;

Identification des parcelles privées et publiques

Identification des freins aux déplacements de l'animal

Programme d'éducation et de communication autour de l'espèce et des enjeux

Indicateurs de difficulté de mise en œuvre

Facilité estimée : 2 (1=peu facile, 2=moyennement facile, 3= facile)

Rapidité estimée : 2 (1=peu rapide, 2=moyennement rapide, 3= rapide)

Pilote élu

M PAILLEY adjoint à la biodiversité

Co-pilote(s) élu

--	--



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Pilote service

Co-pilote(s) service

DEP – services voirie+jardins, espaces naturels+foncier	MiPIADD – mission biodiversité DPM
---	---------------------------------------

Partenaires externes

Deux Sèvres Nature Environnement	Parc Naturel Régional du Marais poitevin
----------------------------------	--

Résultats attendus + indicateurs

Priorité 1 : Mise en place de 10 parcelles refuges minimum privées et publiques

Indicateur : nb de parcelles + surface et linéaire de berges (ou taux de linéaire)

Priorité 2 : Faciliter la libre circulation de la Loutre d'Europe sur la Sèvre niortaise

Indicateur : % de points noirs identifiés supprimés

Priorité 3 : Amplifier la communication sur la nécessité de préserver les habitats de l'espèce et de faciliter sa circulation

Indicateur : nb de sorties, actions d'éducation – manifestations – conférences et / ou articles sur la Loutre d'Europe

Risques identifiés

1) A ne pas réaliser l'action

Nuire à l'animal par destruction de son habitat, et dérangement par entretien des parcelles fréquentées par l'espèce

2) A réaliser l'action

Intérêt du public pour l'animal pouvant nuire à sa tranquillité

3) Action préalable ou complémentaire préventive à envisager

Communication ciblée sur les enjeux de préservation et éducation à la biodiversité

Planning prévisionnel + situation actuelle

Délibération en Conseil municipal de juin 2019

Conventionnement avec les associations

Plan de financement et coût de l'opération estimée

- Investissement + Fonctionnement : 15000 € / 5ans
- Recettes – subventions –partenariats attendus : 0 € / an



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

TOTAL (reste à charge de la Ville) : 15 000 €

Suivi de l'action

Suivi de l'action - Commentaires

--